

D'avoir négligé de donner au personnel « technique » des instructions étendues et efficaces concernant leur service et de ne pas avoir tenu ce personnel sous une direction et un contrôle sérieux.

D'avoir, en nommant François Geringer, inspecteur et commandant du théâtre, confié ces fonctions à un individu incapable, impropre, nullement familiarisé avec les dispositions du bâtiment, et de s'être reposé sur ce personnage des soins de l'organisation et de la direction du personnel.

D'avoir, contrairement aux instructions renfermées dans le règlement du 21 mars 1881, employé les pompiers de son théâtre à d'autres services que celui qui leur incombe (par exemple, comme lampistes et gâchiers) en les enlevant ainsi à leur véritable destination ; D'avoir négligé de donner des instructions pour la manœuvre des lances d'eau placés à la sortie de la scène et aussi pour la manœuvre du rideau de fer, et de ne pas avoir préposé un employé spécial à la manœuvre éventuelle de ces appareils ; et, enfin, de ne pas s'être assuré que le chemin le plus court et le plus sûr pour arriver au rideau de fer fut praticable ;

D'avoir négligé, malgré le règlement du 31 mars 1881, l'éclairage à l'huile près des sorties de sûreté ; De ne pas s'être conformé pour les issues et l'aménagement des couloirs aux dispositions du règlement du 13 janvier 1881 ;

D'avoir employé pour allumer la herse de la scène l'incendie électrique, un système condamné par son personnel et même interdit par les dispositions de police, etc., etc.

Enfin, on accuse le directeur, après qu'il fut arrivé sur les lieux du sinistre, de ne pas s'être préoccupé du sort des personnes qui se trouvaient dans le théâtre et de ne pas avoir pris en ce moment avec son personnel, lorsqu'il en était temps encore des dispositions efficaces pour sauver les malheureux qui agonisaient dans l'obscurité des couloirs ; bien plus, de s'être éloigné peu de temps après du théâtre en flammes.

Des chefs d'accusation en rapport avec la nature de ces fonctions pèsent sur les autres accusés.

Le directeur, M. Janner, et M. Nitsche, le machiniste, plaident leur non-culpabilité.

Le directeur déclare qu'il a rempli son devoir dans toute son étendue.

Le machiniste déclare que, en raison de ses trop nombreuses occupations, il n'a pu faire mettre en place les lampes à l'huile qu'il avait reçues le 6 décembre.

La justification produite devant la cour d'assises par l'ancien directeur du théâtre de Ring, M. Janner, a produit une grande impression. Plusieurs détails qui étaient jusqu'ici restés inconnus parurent en sa faveur.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Republicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 27 avril. — Les travaux de décoration de la 1^{re} chambre du Palais-de-Justice vont commencer demain ou après-demain. Ils sont confiés à un habile peintre décorateur de Macon, M. Busnière. Ils dureront un mois et demi environ. M. Busnière les exécutera dans le style grec, qui est celui du monument.

Un accident de tramways est arrivé hier matin à 8 heures 50, dans la rue de Roanne.

Une voiture, traînée par un mulet, et sur laquelle se trouvaient le sieur Benoit Rochet, marchand ambulancier, et sa fille âgée de 8 ans, a été heurtée par la machine d'un train venant de la Terrasse.

Cette voiture a été renversée et les personnes qu'elle contenait jetées sur la chaussée.

La dame Rochet et sa fille ont reçu dans leur chute des contusions au visage. M. le docteur Dujol, qui leur a donné les premiers soins, a déclaré que leur blessures étaient sans gravité.

Les victimes ont été reconduites dans un fiacre, chez un de leurs parents, rue de Lyon, 51 ; elles habitent Vienne (Isère).

L'accident est uniquement dû à la frayeur éprouvée par le mulet à l'approche du train.

Malgré les efforts du sieur Rochet, qui avait mis pied à terre, il a en reculant, poussé l'arrière de la voiture jusque sur la voie ferrée.

Ce matin, à 5 heures, une partie de la toiture de la maison de l'école de filles de la rue de la Valse s'est écroulée. Deux sœurs y ont été découvertes.

Grâce à l'heure à laquelle s'est produit l'événement, on a eu aucun accident à regretter.

ISERE

Grenoble, 27 avril. — Un douloureux accident est arrivé hier soir à la Tronche.

Une petite fille de deux ans, appartenant aux époux X..., s'est noyée accidentellement en tombant dans une mare située dans une cour.

Les époux X... sont inconsolables.

Conseil de guerre. — Dans sa séance du 25 avril courant, le conseil de guerre permanent de la 14^e région de corps d'armée, séant à Grenoble, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Bera, du 2^e régiment d'artillerie, a rendu les jugements suivants :

1^{er} Pierre-Paul Chiari, soldat de 2^e classe au 96^e de ligne, déclaré coupable de vols d'effets au préjudice de l'Etat et de divers militaires, a été condamné à trois ans d'emprisonnement.

Défenseur : M. Lombard, avocat à Grenoble.

2^e Jean Baduteau, soldat de 2^e classe au 140^e de ligne, déclaré non-coupable de vol de chocolat au préjudice de la dame Schrödt, femme du casernier de la garnison de l'Oratoire, a été acquitté.

Défenseur : M. Rabatel, avocat à Grenoble.

3^e Léon-Michel-Marie Bezier, soldat de 2^e classe au 140^e de ligne, déclaré coupable de désertion à l'intérieur pendant un temps de paix, a été condamné à la peine de trois ans d'emprisonnement.

Défenseur : M. Béthoux, avocat à Grenoble.

Le siège du ministère public était occupé par M. le lieutenant Humbert, du 30^e de ligne, substitut du commissaire du gouvernement.

Madame Sarah Bernhardt Damala viendra donner, le 7 mai prochain, la *Dame aux Camélias*.

M. Damala remplira le rôle d'Armand Duval.

Pont-Evêque. — Un incendie dont on ignore les causes s'est déclaré, dans la nuit du 23 avril, dans une maison d'habitation et ses dépendances, appartenant au sieur Courte, gâcher et propriétaire à Pont-Evêque.

Le feu s'est déclaré à 2 h. du matin pendant que Courte dormait. Réveillé par les cris au feu ! il se hâta de sortir et ne put sauver que quelques papiers.

La maison appartenait à Courte et à deux autres locataires qui ont également tout perdu.

Les pertes totales s'élevaient à 18,900 fr. et sont couvertes par une assurance.

On ignore les causes de cet incendie.

AIN

Bellegarde. — Un accident est arrivé avant-hier à la gare de Saint-Germain-de-Joux, entre la Cluse et Bellegarde.

Le nommé Rivière, homme d'équipe, a eu la jambe gauche broyée par un train. Des soins lui ont été donnés par le docteur Baudin, qui a fait transporter le blessé à l'hôpital de Nantua. L'amputation de la jambe a été jugée nécessaire.

Rivière est mort hier matin au milieu d'atroces souffrances. Ce malheureux laisse une femme et des enfants.

M. Martineau, commissaire de surveillance de la ligne, est venu hier matin de Lyon pour procéder à une enquête afin d'établir à qui incombe la responsabilité de cet accident.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 27 avril. — Hier, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, sont arrivés en gare par un train spécial, venant de Paris, 700 pèlerins environ, parmi lesquels on remarque des femmes et 3 à 500 prêtres. Tous ces pèlerins se rendent à Jérusalem et sont munis, en outre de leurs bagages, de plants et de tentes pour pouvoir camper dans les plaines de Syrie.

Assitôt descendus de leurs wagons ils se sont fait conduire au quai des Anglais où sont ancrés les paquebots *Guadeloupe* et la *Picardie*, à bord desquels ils sont allés à tour de rôle reconnaître leur cabine.

Ce matin, tous les pèlerins se sont trouvés réunis à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde, où les 4 à 500 prêtres ont dit chacun une messe sur des petits autels élevés pour la circonstance. Puis ils se sont rendus à bord des deux paquebots sus-désignés et qui ont pris la mer à 2 heures du soir.

Le journalier italien Césari, meurtrier présumé du malheureux garde de nuit du domaine Grandval, a été écroué à la prison du boulevard Chave.

On annonçait hier que se, deux complices les nommés Fontana et Angelo qui étaient partis dimanche pour l'Italie à bord d'un paquebot, venaient d'être arrêtés par les autorités italiennes.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 28 avril, 118^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 47 ; coucher, 7 h. 09. Les jours croissent de 6 minutes.

Ephémérides (1799). — Congrès de Rastadt.

Par application de la décision ministérielle du 17 février 1875 et de la note ministérielle du 13 avril 1876, les officiers de réserve et de l'armée territoriale de l'infanterie et du génie sont autorisés à porter, dans les mêmes conditions que ceux de l'armée active, la tunique-do man dont la description figure dans le *Journal militaire officiel* (année 1882, partie supplémentaire, n^o 17.)

La tunique-dolman des officiers de l'armée territoriale portera au collet la boutonnière distinctive de cette armée.

Nous avons déjà annoncé que le ministre des postes et télégraphes, pour simplifier les formalités exigées pour les envois d'argent, préparait un projet tendant à l'autoriser à mettre en vente des bons d'un, deux, cinq, dix et vingt francs.

Voici, sur ce projet, quelques détails complémentaires :

Les taxes seront fixées à 5 centimes pour chaque bon de 1 fr., 2 et 5 fr. ; à 10 centimes par bon de 10 fr. et à 20 centimes par bon de 20 francs.

Le délai de validité de ces bons est fixé à trois mois dans l'intérêt de la régularité des écritures et afin de permettre le contrôle. Au moment de leur vente et pour constater leur émission, ils seront frappés d'un timbre à date qui permettra de préciser la date de leur mise en circulation.

Une nouvelle taxe égale à autant de fois la taxe primitive qu'il se sera écoulé de trimestres ou de fractions de trimestre depuis leur émission, sera imposée à ces mandats, afin d'éviter qu'ils ne soient employés sans taxes nouvelles pour des transactions successives.

Certains industriels étant parvenus à remettre en bon état les timbres oblitérés, l'administration des postes, malgré les précautions déjà prises pour éviter le retour de ces timbres dans la circulation, va prendre des mesures plus radicales.

Il est question, en ce moment, d'un nouveau mode d'oblitération qui, tout en annulant le timbre avec de l'encre grasse, le découperait en plusieurs parties sans presque toucher à l'enveloppe.

Les essais doivent être faits d'ici peu. Si le procédé répond aux besoins, il sera employé aussitôt.

On signale une émission de faux billets de banque de cinquante francs.

L'exécution est si imparfaite, qu'il suffit d'un coup-d'œil pour constater la fraude. Le caractère des mots « ci quante francs » sont beaucoup plus gros que ceux de la gravure de la Banque de France.

Nous rappelons que c'est le 30 avril que s'ouvre, sur le cours du Midi, le concours de la Société hippique française.

On nous assure que les engagements sont plus considérables qu'en 1881. Les bâtiments sont prêts à recevoir et les spectateurs et les chevaux, et tout nous promet une brillante réunion si le temps veut bien nous être favorable.

Les cartes de souscripteurs seront délivrées au bureau même du concours, sur le cours du Midi.

Ces cartes sont de 20 francs pour les messieurs et de 10 francs pour les dames ou enfants. Elles donnent droit à l'entrée permanente au concours pendant toute sa durée, ainsi qu'aux places dans les tribunes de souscripteurs.

130 prix pour 38.149 fr. 50 centimes seront donnés par la Société hippique française.

Dans l'enceinte est établi un buffet confortable, confié aux soins de M. Bonfils, le restaurateur en renom du quai des Etroits. C'est dire que le public est assuré de ne pas trouver longs les moments de repos qui s'écouleront entre chaque course.

A l'audience du tribunal de commerce d'aujourd'hui sera de nouveau appelée la demande formée par un certain nombre d'actonnaires en responsabilité contre les administrateurs de la banque de Lyon et de la Loire à raison des fautes qui en ont amené la dissolution et la faillite ; mais il y a lieu de croire qu'il sera sursis aux débats de cette affaire, jusqu'à ce qu'un jugement ait été rendu sur la question de la nullité de cette Société.

Samedi sera plaidée l'affaire de la demande en nullité de la société du Crédit financier et industriel.

Un triste accident est arrivé hier, dans l'après-midi, à un ouvrier maçon, nommé Jean Nouvil, âgé de 55 ans, demeurant rue Robert 43, qui travaillait à une maison en construction de la rue Bugeaud.

Il était monté sur un échafaudage dressé à une hauteur de huit mètres, lorsqu'à la suite d'un faux mouvement, il fut précipité sur le sol.

Le malheureux a été relevé par ses camarades dans un état pitoyable. Il avait les deux bras fracturés et la jambe droite brisée en deux endroits.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Catalon, rue Masséna, la victime a été transportée sur un brancard à l'Hôtel-Dieu.

Une jeune fille nommée Elisée Humbert, âgée de 22 ans, a été trouvée étendue sans connaissance la nuit dernière, dans la rue de Bonnaï, en face de la maison portant le n^o 26.

Cette malheureuse qui avait le corps couvert de contusions produites par des coups de pieds et des coups de poing, a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

M. le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête pour découvrir les auteurs de cette brutale agression.

Hier soir, à 7 heures, une femme R..., âgée de 39 ans, couturière, demeurant chemin de la Scaronne, 15, qui depuis quelques jours donnait des signes non équivoques d'aliénation mentale, a mis en émoi les habitants de la maison qu'elle habite.

Prise d'un accès furieux, elle s'était mise à la fenêtre et faisait pleuvoir sur les passants, assiettes, verres, bouteilles, etc. Deux femmes ont été légèrement blessées par les débris qui tombaient drus comme grêle.

M. le commissaire de police du quartier a pris les mesures nécessaires pour mettre la malheureuse dans l'impossibilité de nuire.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir à 6 heures, dans l'atelier de menuiserie de M. Regnier, rue Basse-Combalot, 3.

Grâce aux prompts secours apportés par les ouvriers et les voisins, il a été éteint avant d'avoir occasionné de sérieux dégâts.

Il y a quelques jours un vol de plusieurs coupons de draps était commis au préjudice de M. Barral, marchand tailleur, rue de Chartres, n^o 4.

Une femme R..., revendeuse, rue des Asperges, qui avait acquis ces marchandises à un prix qui ne devait lui laisser aucun doute sur leur provenance, a été arrêtée, hier, par les agents et écrouée pour complicité de vol par recel.

Les gardiens de la paix ayant rencontré hier soir dans la rue Turenne un individu porteur d'un matelas, d'un traversin et de divers ustensiles de ménage ; concurrent des soupçons et interrogèrent notre homme qui se borna à répondre que ces objets lui avaient été confiés par une personne dont il ne pouvait dire le nom.

En présence d'explications aussi plausibles les agents s'empressèrent de le conduire en prison.

A la requête de la Société des gens de lettres, le gérant du journal le *Carillon de Saint-Georges* était cité hier en police correctionnelle pour avoir publié sans autorisation un roman de M. Albéric Second, intitulé *la Jeunesse dorée par le procédé Ruols*.

Le tribunal l'a condamné à 16 francs d'amende, 100 francs de dommages intérêts et aux dépens.

Les gardiens de la paix ont arrêté à une heure du matin, le nommé Dominique Bret, qui était en train de fracturer la porte d'une buvette, située sur le cours du Midi.

Ce malfaiteur était en compagnie d'un autre individu qui a réussi à prendre la fuite.

Bret a été condamné, hier, à un an et un jour de prison.

Il avait déjà subi sept condamnations.

Société de Géographie

La Société de géographie tiendra sa séance mensuelle dimanche prochain 30 avril, à une heure précise, dans la salle de la Faculté des lettres, au Palais Saint-Pierre (entrée par la rue de l'Hôtel-de-Ville.)

M. le lieutenant-colonel Debize, secrétaire général, traitera le sujet suivant : « Autrichiens et Slaves dans la péninsule des Balkans. — L'insurrection dans la Crivoisie et l'Herzégovine. — Le Panславisme. »

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 27 avril, 4 h. 30 soir.

Température : La situation atmosphérique est encore très troublée ; un tourbillon secondaire s'est formé sur le golfe de Gènes, tandis que, sur nos régions, le baromètre remonte assez rapidement (Nice 746, Lyon 756). D'un autre côté, une nouvelle baisse est signalée à Valence.

Temps probable : Amélioration momentanée.

NOUVELLES DES SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Par suite d'une indisposition, la représentation des *Huguenots* qui avait été annoncée pour hier jeudi 27, aura lieu aujourd'hui vendredi 28 avril. Les places qui ont été retenues pour cette représentation sont valables pour ce soir.

PUBLICATIONS NOUVELLES

BIBLIOGRAPHIE

La Danse des milliards, par Eugène Moret, un fort volume in-18 Jésus. — Prix : 3 fr.

Déjà met en vente aujourd'hui : la *Danse des milliards* de l'auteur du *Médecin confesseur*, de la *Révolution* et de la *Petite Kate*, roman que publie en ce moment le *XIX^e Siècle*. Eugène Moret n'est pas un débutant, et nous n'avons point ici à faire son éloge.

Aussi nous contenterons-nous de dire à nos lecteurs : Si vous aimez les émotions fortes en même temps que l'observation, lisez : la *Danse des milliards*. Jamais les luttes de l'argent et les convoitises ardentes de ce temps ont été décrites avec plus de fièvre et de passion.

Dans ce livre, curieux à plus d'un titre, il s'y dégage un tel intérêt qu'on peut lui prédire, à coup sûr, un véritable succès.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 avril.

Le marché a été peu animé ; mais sa tenue est excellente et permet d'augurer assez favorablement de l'issue de la liquidation de fin avril. En tout cas il a cessé de s'émouvoir de la grande faiblesse de celles des sociétés de crédit dont les prix ont si rapidement fléchi depuis le commencement de ce mois.

La journée a été très bonne pour les Rentes françaises.

Le 5 0/0 s'est avancé de 118,30 à 118 37 1/2 ; le 3 0/0 remonte vers 84 fr. ; l'Amortissable finit aux environs de 84,25.

Le 5 0/0 italien s'est facilement traité au dessus de 91 fr., le Turc au-dessus de 13,25.

Très demandé le Suez s'est avancé de 2,650 à 2,675 ; le Panama s'est échangé avec de bonnes tendances à 537,50 et clôture à 540.

Rien à signaler sur les Chemins et valeurs financières.

DERNIERE HEURE

Paris, 27 avril, 11 h. 50, soir.

La commission de recrutement de l'armée, dans sa séance d'aujourd'hui a accepté à l'unanimité le principe du service de trois ans.

MM. Margaine, Ballue, Reillé, De Roys ont exposé leurs idées. La réunion s'est ajournée à demain pour la continuation de son travail.

M. Lalou, directeur de la Banque nationale, est nommé directeur du journal la *France*, en remplacement de M. Jenty.

CHOSSES & AUTRES

Aux Etats-Unis

En ce pays du tout puissant dollar, les jurés s'achètent comme de simples législateurs. Le 30 mars dernier, à Chicago, on jugeait un juré accusé de s'être laissé corrompre dans une affaire où il avait siégé.

Les témoignages contre lui étaient accablants, mais le ministère public arrêta le jugement annonçant à la cour qu'il avait en main des preuves établissant qu'un des jurés, chargés de prononcer sur le sort de l'accusé, s'était vanté d'avoir reçu 12 dollars pour voter en faveur de l'acquiescement.

Les preuves fournies, les avocats du prévenu déclarent abandonner la défense. L'affaire fut renvoyée à une autre session, et le juré incriminé fut arrêté séance tenante.

On a acquis la preuve que plusieurs autres membres du jury avaient été également achetés. Cet état de choses déplorable tient à la facilité avec laquelle les jurés tirés au sort se font exempter, ce qui force le juge à les remplacer par des citoyens présents à l'audience et qui font métier de jurés professionnels. Le jury est une belle institution, mais on voit ce qu'elle peut devenir avec les exemptions et le système des jurés payés.

Un vol au palais d'Hiver

Tout Pékin est en émoi, dit le North China Herald. On vient de découvrir que des vols ont été commis au palais d'hiver, dans la résidence même du Fils du ciel et de la famille impériale de Chine.

La vénération dont l'empereur de Chine est entouré, vénération qui touche à l'idolâtrie, l'inaccessibilité apparente des remparts du palais d'Hiver, la rigueur des règlements concernant l'admission aux différentes entrées de la résidence impériale et les ordres que reçoivent ses innombrables gardiens, tout semblait rendre impossible un pareil attentat.

Les découvertes que l'on vient de faire au sujet de ces vols sont d'une nature extraordinaire.

Les murailles du palais d'hiver, de même que celles de la cité Mandchou, sont flanquées de bastions du tour de garde, mais ces constructions n'ont en réalité qu'un caractère décoratif; de loin, elles sont imposantes, de près elles offrent l'aspect du ride, de l'abandon, de la saleté à l'intérieur. Il paraît que depuis plusieurs années les bastions du palais d'hiver servaient de refuge à des bandes de voleurs, qui étaient parvenus à se faire protéger et aider par les eunuques impériaux.

Quelques fois on avait aperçu des lumières qui brillaient à travers les meurtrières ou les fenêtres des tours, et les officiers de garde étonnés s'étaient demandés si ces tours étaient habitées.

Ils questionnèrent les eunuques; ceux-ci confirmèrent l'histoire des lumières, mais cherchèrent à expliquer le mystère en racontant que la Hu-Hsien ou fée Renard se promenait là avec sa torche allumée. Il peut sembler incroyable que les officiers du palais aient pu être assez simples pour ajouter foi à cette fable, et que les eunuques aient eu l'audace d'abuser à ce point de leurs superstitions.

Mais la croyance au renard est loin d'être éteinte en Chine ou même au Japon. On attribue au renard, dans ces pays, des vertus merveilleuses et surnaturelles; entre autres avantages, le renard a celui de pouvoir prendre la forme d'une femme, lorsqu'il a atteint l'âge de cinquante ans, et celle d'une belle jeune fille quand il a cent ans; il lui est aussi loisible de se changer en sorcière; à l'âge de mille ans, il est admis au Paradis, où il devient un être céleste.

Grâce à cette superstition, les voleurs ont dévalisé des chambres entières du palais d'Hiver. Ils ont emporté, on ne sait où, des chaînes massives en bronze et en cuivre, avec des lourdes plaques d'or et une foule d'objets de prix. Les vols se sont également étendus à la grande bibliothèque d'Antin-Yuen, qui renferme des milliers d'ouvrages de philosophie, d'histoire, de géographie, de jurisprudence, de théologie. On a trouvé les éditions impériales des ouvrages classiques complètement mutilés. Toutes les larges marges en papier blanc de ces livres de luxe avaient été soigneusement coupées, puis vendues à Pékin même.

Une charge d'atelier

V... était un homme froid, raide, sentencieux. Un jour, un élève casse par mégarde un carreau de la porte vitrée de l'atelier; il se hâte d'y appliquer provisoirement, une « taie en papier », selon l'expression de don César de Bazan.

Le lendemain en arrivant à l'atelier, M. V... donne un coup de sa canne dans le papier et le crève.

— Qui casse les verres les paye, dit-il gravement.

On baisse la tête.

Le maître parti, on remet un nouveau papier.

Même scène le jour suivant; même coup de canne de la part de M. V..., accompagné du même proverbe.

Le surlendemain, le peintre se trouve encore face à face avec une feuille de papier. Il s'irrite de cette obstination, et c'est avec plus de violence qu'il assène son coup de canne, en accentuant davantage son refrain :

— Qui casse les verres les paye !

Mais, cette fois à son grand étonnement, c'est une véritable vitre qu'il vient de casser. La vitre que les élèves avaient fait poser et qu'ils avaient malicieusement recouverte d'un papier.

Qui fut penaud? comme disent les fabliaux.

Ce fut M. V..., dont les yeux ne cessèrent de lancer de sombres éclairs pendant toute la durée de la leçon.

BOURSE DE LYON

Du 27 avril 1882

Rentes	Comptant	Actions
3 0/0.....	83 92	Gaz de Lyon.....
3 1/2 amortissable	84 12	Gaz de la Guilloitière.....
4 1/2.....	85 37	Mines de la Loire.....
5 0/0 français.....	118 87	Montrambert.....
Italie.....	90 95	St-Etienne.....
Autrichien 4 0/0.....	13 20	Rive-de-Gier.....
Russe 5 0/0.....	90 50	Société lyonnaise.....
Espagne 3 0/0.....	27 1/2	Bateaux-Omnibus.....
Deite Egypt. unifiée	248 75	Eaux.....
Actions		
Crédit mob. Espag.....	590	Abattoirs.....
Crédit Lyonnais.....	787 50	Verreries L. et Rhône.....
Union générale.....	13 20	Croix-Poussu.....
B. Lyon et Loire.....	13 20	Ville-de-Lyon.....
Hypothéc. France.....	400	Ville-de-Paris 1869.....
Soc. foncière lyonn.....	391	Ville-de-Paris 1871.....
Banque Ottomane.....	860	Lombardes-anciennes.....
Paris-Lyon-Médit.....	703 75	Lombardes-nouvelles.....
Che. Autrichiens.....	313 75	Loire.....
Lombard-Vénitien.....	542 50	Saint-Etienne.....
Baragosse.....	625	Rhône-et-Loire 4 0/0.....
Nord-Espagne.....	250	Paris-Lyon—Médit 3 1/2.....
Suez.....	1866 3/4	

SPECTACLES DU 28 AVRIL

Grand-Théâtre de Ly
Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 1/2 :
« Les Huguenots. »

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 1/2 :
« Casse Musée. »

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié
Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Leons.

Folies-Bergères
Le mardi, jeudi et dimanche, séance de patinage à 8 h. du soir.
Clôture le 30 avril.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

(SELS VAUVILLÉ)
(Granules) pour la Reconstitution artificielle
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES
(Vais, Bourboune, Vichy, Hunyadi-Janos, Orzeza, Contrexéville, Bussang, Eaux-Bonnes, Pullna.)
« Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. » — 80 pour 100 d'Economie.
PARIS, Vente en gros, MATHEY LEBEL & Co 23, rue Beaubatillis
LYON, Ph^o BERTRAND, 21, place Bellecour. Brochure 1^{re}

LE NUMÉRO 6

du Journal de Guignol illustré, le vrai, le seul organe cher aux Lyonnais, celui qui sous le proconsul Ducros fut l'objet de poursuites sérieuses, a remporté un tel succès qu'il est impossible de satisfaire à toutes les demandes; c'est pourquoi l'administration du Journal de Guignol illustré, prévient le public qu'elle a augmenté considérablement le tirage

DU NUMÉRO 7

qui est en vente aujourd'hui à partir de deux heures.

Ce numéro qui contient un grand dessin représentant Guignol faisant une conférence est appelé à avoir un succès sans précédent, car tout le monde voudra lire le désopilant article.

UN DÉPUTÉ EN VACANCES

Le Journal de Guignol illustré est en vente dans tous les kiosques, chez tous les libraires et marchands de journaux.

Caisse Générale de Reports

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 30 MILLIONS
Siège Social : 8, Place Vendôme, Paris

La Caisse reçoit en Comptes de Reports les Dépôts de 500 francs au minimum. Les fonds doivent être déposés avant le 1^{er} ou le 16 de chaque mois, et sont à la disposition du déposant le lendemain du règlement officiel de la liquidation.

La Caisse fait connaître à ses déposants :

- 1° L'Etat détaillé des Valeurs prises en Report ;
- 2° Le Taux moyen de l'Intérêt obtenu ;
- 3° La Somme nette dont ils sont créanciers.

INTÉRÊT NET distribué aux DÉPOSANTS :

pour le mois de février..... 6.14 %
pour la 1^{re} quinzaine de février. 6.22 %
Comptes de chèques — Dépôts de Titres

Le rédacteur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

Avis de dettes

M. Grégoire, demeurant rue Désirée, 9, prévient le public qu'il ne reconnaît aucune dette contractée par Guillaume Grégoire, son fils mineur, qui a quitté le domicile paternel.

Belle écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois-mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume. Réforme complète en moins de deux mois de l'écriture la plus mauvaise.

Leçons à domicile
à 2 francs le cachet.
S'adresser à l'Agence Fournier, 14 rue Confort, sous le n° 9944.

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

AVANCES de fonds aux propriétaires et commerçants simple signature. Province et Etranger. Ecr. comptoir Financier, r. Rivoli, Paris.

PRETS sur titres français et étrangers, cotés et non cotés jusqu'à 90 0/0 de leur valeur. Ventes et achats. Crédit financier, 134, r. Rivoli, Paris.

Etude de M. POINT, notaire à Givors.

ON OFFRE

importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur : Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 6073, mai.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 9, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société générale Française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75,000,000 DE FRANCS

Siège social : 17, RUE DE LONDRES, Paris

LE PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL

Le Moniteur

DES

Valeurs à Lots

(Paraissant tous les Dimanches avec une Causerie financière du baron Louis).
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Etrangères.

Le plus complet de tous les journaux (16 pages de texte).

IL DONNE Une Revue générale de toutes les Vale. La cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux, le prix des Coupons. Des Documents inédits.

Succursale de Lyon, 1, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 1.

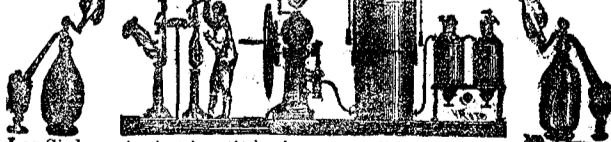
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses

KAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES

Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g⁴ et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPELLE
J. BOULET et Co, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix: boîte, 1 l. 75, la demi l. 1. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharmacien à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

Le Journal des Tirages Financiers

(12^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE